

DECISION N° 25-2023

Portant validation du devis de la société Gomette Production pour la prestation du spectacle « L'Ogre en papier ».

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Gomette Production en date du 01/02/2022 pour la prestation du spectacle « L'Ogre en papier ».

Considérant que la proposition de la société Gomette Production est la mieux disante.

DECIDE :

De valider le devis de la société Gomette Production pour la prestation du spectacle « L'Ogre en papier » d'un montant de 2950,00 € HT.